

# BODACC

## BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

### ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER  
MINISTRE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.bodacc.fr](http://www.bodacc.fr)

**BODACC « A »**

**Annonce n° 680**

**67 – BAS-RHIN**

**GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE STRASBOURG**

**Créations d'établissements**

931 435 465 RCS Strasbourg.

**PROCILOGIS.**

*Forme* : Société civile de construction vente.

*Administration* : Gérant, Associé indéfiniment responsable : PIERRES & TERRITOIRES DE FRANCE - ALSACE SAS.

*Capital* : 200000.00 EUR.

*Adresse* : 11, Rue du Marais Vert, 67000 Strasbourg.

*Origine du fonds* : Création.

*Etablissement* : siège et établissement principal.

*Activité* : sur le périmètre des deux départements alsaciens (67 et 68), la société a pour objet de réaliser, acquérir, améliorer puis commercialiser, notamment au moyen du dispositif de prêt social de location-accession (psla) et du dispositif de bail réel solidaire (brs), au bénéfice des accédants dont les ressources n'excèdent pas les plafonds fixés par l'autorité administrative, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables : - de l'habitat individuel, isolé ou groupé, leurs dépendances et équipements collectifs destinés au service des occupants; - en totalité ou par fractions, des immeubles collectifs à usage principal d'habitation, leurs dépendances et équipements collectifs destinés au service des occupants ; - à effet de la réalisation de cet objet, notamment l'acquisition, la prise à bail à construction, des terrains ou des volumes dans l'espace, l'emprunt de partie des capitaux nécessaires à la constitution, l'établissement des actes réalisant l'encadrement juridique des immeubles projetés et en particulier de ceux nécessaires à la vente par fractions desdits immeubles notamment dans le cadre du dispositif pslla et du dispositif brs, éventuellement en cas de mévente, la location des invendus ; - à titre accessoire et dans le cadre du dispositif pslla, la location totale ou partielle des constructions réalisées ; - et généralement toutes opérations quelconques, mobilières, immobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation, dès lors qu'elles conservent un caractère civil et ne sont pas contraires aux dispositions des articles L. 211-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation. en vertu des dispositions de l'article L. 211-1 dudit code, les immeubles construits ne peuvent être attribués, en tout ou en partie, en jouissance ou en propriété, aux associés, en contrepartie de leurs apports, ceci à peine de nullité de l'attribution..

*Adresse* : 11, Rue du Marais Vert, 67000 Strasbourg.

*A dater du* : 29 août 2024.

*Date de commencement d'activité* : 25 juillet 2024.